

Madame, Monsieur

Selon votre dernier courriel afférent à la réception de mon nouvel envoi en date du 6 octobre je devais recevoir une réponse dans les 72 heures. A défaut de toute information, pourrais-je savoir quand je pourrai obtenir le décompte de cette prestation que ma caisse complémentaire attend depuis le mois d'août pour traiter ma demande de remboursement ;



Votre conseiller MGEN

Bonjour Madame POUJOL,

Nous vous remercions pour votre courriel.

Nous avons bien reçu votre demande en date du 06/10/2022 **et nous y répondrons sous 72h** (hors weekends et jours fériés).

Envoi le 11 octobre avec les courriels ci-dessous

Bonjour Madame POUJOL,

J'ai bien pris connaissance de votre courriel du 06/10/2022 dans lequel vous attendez le remboursement de votre équipement optique du 24/08/2022.

Après vérification, je constate qu'une réponse vous a été apportée lors de notre courrier postal du 23/09/2022.

En effet, je vous invite à présent à nous transmettre la prescription médicale de votre Médecin Spécialiste accompagnée de la feuille de soins de votre opticien.

Vous pouvez effectuer votre envoi par voie postale ou par courriel à partir de votre espace personnel mgen.fr

Je reste à votre disposition et vous souhaite une agréable journée.

Sarah,

Votre conseiller MGEN

Madame Monsieur

Bonjour,

Je renvoie, pour la seconde fois , les documents que j'avais déjà fournis et pour lesquels SARAH ne m'a pas renseigné alors que je lui ai fourni, me semble-t-il, les précisions y afférentes.

Puis-je espérer recevoir une confirmation que vous avez bien reçu , avec ce nouvel envoi, les documents nécessaires.

D'avance, je vous remercie.

Sujet : Fwd: Re: <Ref16269766> Dois-je fournir le document CERFA

De : Raymond POUJOL <raymond.poujoul@orange.fr>

Date : 06/10/2022, 10:12

envoyé : 6 octobre 2022 à 10:11

de : Raymond POUJOL <raymond.poujoul@orange.fr>

à : MGEN votre Section Départementale <monconseiller@mgen.fr>

objet : Re: <Ref16269766> Dpoi-je fournir le document CERFA

A l'attention de Sarah

Madame,

En réponse à votre demande je souhaiterai savoir s' il s'agit d' un copier-coller ou d'une réponse personnalisée.

J'ai déjà envoyé les documents que vous me demandez (Cf. courriels ci-dessous) or, vous évoquez une copie éventuelle de l'ordonnance.

Pour ce qui concerne la carte vitale , depuis un certain nombre d'années, chaque praticien que j'ai consulté a toujours utilisé la télétransmission et cette procédure a été utilisée pour la prescription du 21/12/21.

Mes nouvelles explications me permettront- elles d'obtenir votre décompte que la caisse complémentaire attend pour me rembourser.

D'avance, je vous remercie

POUJOL

Monsieur,

En raison du faible remboursement par la Sécurité Sociale, des lunettes, j' ai adressé dès le 24.08.21 la facture (315,75€) à la caisse complémentaire.

Pour obtenir ce remboursement, UNEO me réclame, me relance pour votre décompte

Pour cette raison je me permets de vous solliciter afin de savoir, si possible, quand je pourrai recevoir ce décompte ou quand l'adresserez-vous 'a UNEO

AFFAIRE SUIVIE PAR Sébastien LUDOSKY - Réf :0678100

D'avance, je vous remercie

Monsieur,

A l'attention de Mr HOUNTCHEGON

Pourriez-vous me confirmer si je dois vous envoyer la prescription médicale établie par le Dr SZWARCBERG le 21/12/2021. Je vous ai envoyé ce document en même temps que le devis afférent à cet achat.

Par ailleurs dois-je demander au praticien qu'il établisse sa prescription en utilisant le modèle CERFA

Avec mes remerciements

envoyé : 5 octobre 2022 à 09:10

de : MGEN votre Section Départementale <monconseiller@mgen.fr>

à : raymond.poujoul@orange.fr

objet : <Ref16269766> Dpoi-je fournir le document CERFA



Votre conseiller MGEN

Bonjour Monsieur POUJOL,

J'ai bien pris connaissance de votre courriel concernant les justificatifs à transmettre à la MGEN.

Toute demande de remboursement doit effectivement être transmise avec une copie de l'ordonnance, pour les soins concernés: optique, audio, médicaments, appareillages.

Si le professionnel de santé que vous consultez ne passe pas votre carte vitale, il devra effectivement vous fournir une feuille de soins CERFA.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une agréable journée.

Sarah

Votre conseiller MGEN



www.mgen.fr